

# **PROCÈS-VERBAL : ASSEMBLÉE DES PÂTURAGES DU 20 NOVEMBRE 2020**

---

À 20h00 au complexe scolaire de Montfaucon

## **Présences :**

---

Ayant le droit de vote : Ali Rebetez, Raphaël Sauser (T. et J.-P. Aubry), Gisèle Gigon, Claude Beuret, Ronny Villiger, Jean-François Maillard, Bertrand Maître, Katia Belser (commune), Andreas Villiger, François Noirat, Jean-Philippe Frésard, André Gête, Philippe Huelin,

Excusée : Cindy Noirjean

Autres : Séverine Ruch-Haldimann

Président de l'assemblée : Jean-François Maillard

## **Convocation**

---

Une convocation avec l'ordre du jour a été adressée personnellement à tous les ayants droit dans un courrier du 5 novembre 2020. L'ordre du jour a également été publié dans le Journal Officiel du 12 novembre 2020.

## **Ordre du jour**

---

Le président de l'assemblée donne lecture de l'ordre du jour :

1. Nomination des scrutateurs
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 8 juin 2020
3. Budget 2021
4. Votation d'un crédit de CHF 10'000 pour la réfection des toits des loges, financement par les fonds de réserve
5. Décision de vente d'une partie de terrain de 306m<sup>2</sup> qui serait soustrait du feuillet n°18 à M. André Gête
6. Divers et imprévus

## **1. Nomination des scrutateurs**

---

Sont nommés : Andreas Villiger et Bertrand Maître

## **2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée des AD du 8 juin 2020**

---

Le procès-verbal n'est pas lu lors de l'assemblée mais pouvait être consulté sur le site internet de la commune de Montfaucon ou envoyé par le secrétariat. Il n'y a pas de remarque et celui-ci est accepté à l'unanimité.

## **3. Budget 2021**

---

Lecture par le président de la commission, Ali Rebetez, des différents montants inscrits sur le budget de l'année prochaine.

Andreas Villiger souhaite savoir pourquoi on budgétise seulement CHF 10'000 pour les engrais, alors qu'avant 2020 c'était plutôt CHF 14'000. Ali Rebetez explique que le changement d'engrais phosphore de 5% à 10% engendre une réduction de quantité commandée, donc une réduction de prix. Andreas Villiger souhaite aussi connaître les détails du compte dédommagements. On lui explique qu'il s'agit des coûts liés au véhicule du fontainier.

La parole n'est plus demandée, le budget 2021 est accepté à l'unanimité.

## **4. Votation d'un crédit de CHF 10'000 pour la réfection des toits des loges, financement par les fonds de réserve**

---

L'état des toits des loges de Péchillard et de la Communance sont désastreux, l'Eternit est en très mauvais état. Ali Rebetez informe que les permis de construire pour la réfection des toits ont été reçus. Nous avons également reçu l'autorisation de mettre de la tôle par-dessus la toiture actuelle. L'offre pour le changement d'Eternit se monte à CHF 20'000, alors qu'elle est à CHF 6'000 pour la tôle, le restant serait le coût de main-d'œuvre.

André Gête demande s'il ne serait pas judicieux d'enlever complètement la toiture Eternit et de la remplacer par les tôles. Ali Rebetez émet l'éventuelle possibilité que les Eternit actuelles soient amiantées. Ceci engendrerait une élimination spéciale de ces déchets.

Bertrand Maître souhaite savoir si les fonds de réserve sont assez élevés afin de supporter ce crédit de CHF 10'000. Ali Rebetez informe que le compte se monte actuellement à CHF 74'081.75, ce crédit est en effet supporté.

La commission prend note des propositions reçues et va décider de la meilleure manière de procéder à la réfection des toits.

Suite aux différentes interventions, le crédit est accepté à l'unanimité.

## **5. Décision de vente d'une partie de terrain de 306 m<sup>2</sup> qui serait soustrait du feuillet n°18 à M. André Gête**

---

La commission détaille la demande de M. André Gête. Actuellement, Daniel Hess y fait pâturer ses chevaux. La parcelle n'a jamais été utilisée en pâturage communal, elle en fait néanmoins partie.

André Gête ici présent informe qu'il souhaiterait y construire une petite station d'épuration et qu'il n'a pas vraiment d'autre solution pour sa construction. L'intéressé quitte la salle pour le débat et le vote.

L'assemblée se demande s'il est prévu une compensation de terrain. Ali Rebetez précise que non, la demande a été sollicitée en t'en qu'achat.

Suite au débat, l'assemblée procède au vote. Celui-ci se termine à 4 votes pour la vente et 5 votes contre celle-ci. La vente est donc refusée.

André Gête est informé sur place de la réponse négative à sa demande.

## **6. Divers et imprévus**

---

La parole n'est pas demandée et le président lève l'assemblée à 20h30.

Montfaucon, le 7 décembre 2020

Jean-François Maillard  
Président

Séverine Ruch-Haldimann  
Secrétaire